

## Pourquoi un barrage temporaire ?

Aux premiers signes du printemps, les amphibiens qui passent l'hiver en forêt commencent leur migration vers les zones humides pour se reproduire.

La présence d'une route sur le trajet emprunté menace cette migration. Afin de permettre aux animaux de rejoindre l'autre côté en toute sécurité, un barrage temporaire peut être installé. Il est constitué de bâches empêchant la traversée directe des animaux. Ceux-ci sont alors recueillis dans des seaux enfouis dans le sol le long du dispositif.



**Tous les amphibiens sont protégés par la loi !**  
Chaque année, un arrêté préfectoral permet à titre exceptionnel la manipulation de ces espèces.

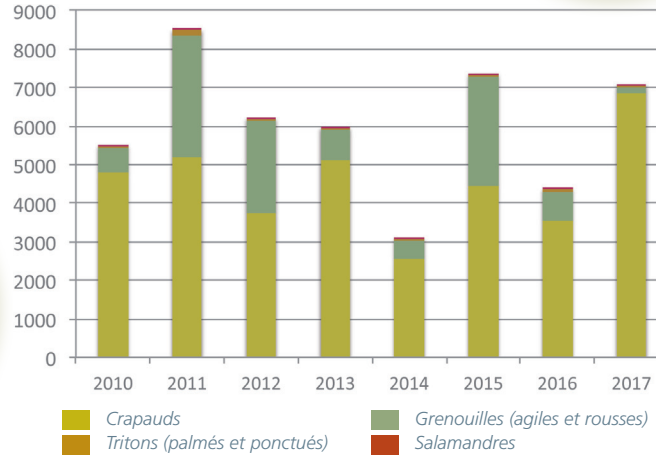
## Plusieurs milliers d'amphibiens préservés chaque année

A la mi-février, la Grenouille rousse et la Grenouille agile sont les premières à sortir des bois. Elles sont ensuite rejointes par le Crapaud commun, les tritons et les salamandres.

Cependant, selon les conditions météorologiques (température et pluviométrie notamment), le contenu des seaux relevés sur le barrage apporte son lot de surprises !

**En savoir +**  
Chaque année, un pic de migration est observé : 30 à 80% de l'effectif migre le même jour. Le retour en forêt est plus étalé dans le temps.

Évolution des effectifs entre 2010 et 2017 :



Chaque matin pendant 2 mois, une équipe de bénévoles vient identifier, compter puis relâcher de l'autre côté de la route tous les amphibiens recueillis pendant la nuit. Ceux-ci peuvent alors débiter leur phase de reproduction en toute sérénité.

## 1 barrage temporaire ...



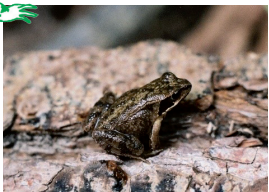
Alyte accoucheur



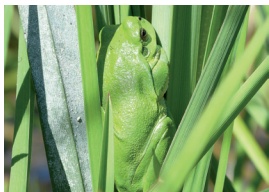
Crapaud commun



Grenouille agile



Grenouille rousse



Rainette verte



Salamandre tachetée



Triton palmé



Triton ponctué

## ... 8 espèces protégées !

- Près de **48 000** amphibiens préservés
- Un réseau d'une cinquantaine de bénévoles
- Plus de **300** élèves sensibilisés
- Une dizaine d'articles de presse (écrite et audiovisuelle)

## Un outil de sensibilisation grandeur nature

Le dispositif concilie 3 enjeux :

- mieux connaître les populations d'amphibiens présentes (espèces, effectifs, évolutions),
- préserver le cycle écologique des amphibiens (en leur permettant la migration pré-nuptiale),
- sensibiliser le grand public à la préservation de l'environnement et mobiliser autour d'actions partenariales.



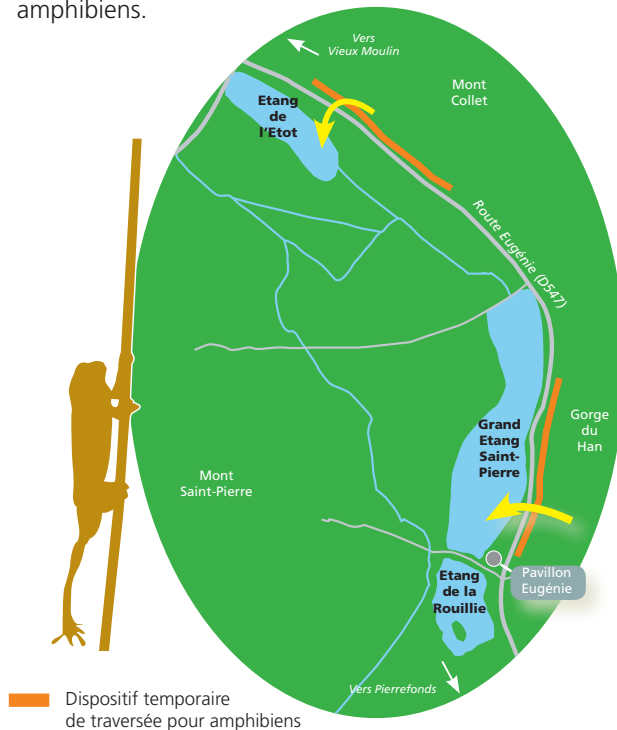
Ramassage des amphibiens avec la classe de 4<sup>ème</sup> de l'Institut Charles Quentin de Pierrefonds (L. Baron, P.V. Hubert)

## S'investir ?

Vous souhaitez participer à cette opération et rejoindre le réseau de bénévoles : contactez-nous !  
Julien LEFEVRE : 03 44 38 14 65 - 06 21 50 79 69  
julien.lefevre@onf.fr

Les étangs de Saint-Pierre et de l'Étot, situés entre Pierrefonds et Vieux-Moulin, en forêt domaniale de Compiègne, constituent un site important de reproduction d'amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, salamandres).

L'impact significatif du trafic routier sur les populations d'amphibiens durant la période de migration prénuptiale a amené l'Office national des forêts à organiser depuis 2010 une action de préservation à travers la mise en place d'un dispositif temporaire de sauvegarde des amphibiens.



Le barrage temporaire pour amphibiens des étangs de Saint-Pierre, c'est **800 mètres de bache, 100 seaux** et un réseau dynamique d'une **cinquantaine de bénévoles** pour assurer le ramassage durant les **2 mois de collecte** !

L'association de Sauvegarde du Patrimoine des Forêts du Compiègnais (SPFC) s'est particulièrement impliquée dans cette opération dès 2010. Son réseau d'adhérents constitue la majorité des bénévoles actifs, qui garantissent chaque année son efficacité.

Le massif forestier est géré par l'Office national des forêts.

Ce programme est réalisé en partenariat avec :



L'association Sauvegarde du Patrimoine des Forêts du Compiègnais



Le dispositif est labellisé chaque année «**Fréquence grenouille**».

Cette opération menée au niveau national permet de sensibiliser le grand public à la préservation des zones humides et des espèces qui y sont associées. En Picardie, l'opération est coordonnée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, avec lequel l'ONF mène des actions de préservation de la nature, par exemple pour la gestion des mares forestières et des sites d'intérêts écologiques ou l'aménagement de gîtes à chauves-souris dans les maisons forestières.



Premier gestionnaire d'espaces naturels en France, l'ONF rassemble près de 10 000 professionnels œuvrant au service de la gestion de 11 millions d'hectares de forêts publiques, en métropole et en outre-mer.

Agence territoriale de Picardie  
Service Environnement et Accueil du Public  
34, avenue de Compiègne – 02600 Villers-Cotterêts



www.onf.fr



Septembre 2017  
Conception : ONF - (Maxence Bonnet ; Julien Lefèvre)  
Infographie : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie  
Impression : ONF imprimerie de Fontainebleau  
Crédits photos : ONF (D. Mure, J. Lefèvre, réseau herpétofaune)



## DISPOSITIF TEMPORAIRE DE TRAVERSÉE POUR AMPHIBIENS

### DANS LE MASSIF FORESTIER DE COMPIÈGNE



## BILAN 2010-2017

RETROUVEZ-NOUS SUR [WWW.ONF.FR](http://WWW.ONF.FR)

